# AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Ivoireinne d'Electricité, (CIE), Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 14 000 000 000 FCFA - Siège Social : Abidjan, commune de Treichville, 1 avenue Christiani 01 BP 6923 Abidjan 01-RCCM : numéro CI-ABJ-1990-B14-149296, convoque l'ensemble de ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire de la compagnie qui se tiendra :

**Le mercredi 25 juin 2025 à 08h30 par visioconférence**,

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels individuels établis selon le SYSCOHADA ;
2. Approbation des états financiers annuels personnels établis selon le SYSCOHADA de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels individuels et les états financiers annuels consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
4. Approbation des états financiers annuels individuels et des états financiers annuels consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Règlementées visés aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
6. Quitus de sa gestion au Conseil ;
7. Affectation et répartition du résultat ;
8. Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
10. Renouvellement du mandat de Commissaires aux Comptes ;
11. Pouvoirs en vue de formalités.

Le Conseil d'Administration de la CIE a décidé conformément à l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et GIE et à ses statuts, que cette Assemblée Générale, se tiendra par visioconférence et que le vote par correspondance est admis.

Tout actionnaire pourra exercer son droit de communication comme prévu aux articles 525 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et GIE.

Les pouvoirs, les projets de résolutions soumis à cette assemblée et tous les autres documents prévus par la loi y compris le formulaire de vote par correspondance seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la CIE, 01 Avenue Christiani à Treichville 15 jours avant la date de la tenue de ladite Assemblée tous les jours ouvrables du **05** au **24 juin 2025** de **8h30** à **13h00**.

Ces documents seront également disponibles sur le site www.cie.ci.

Les bulletins de vote par correspondance devront être retournés au plus tard le **23 juin 2025** au Siège de la CIE ou aux adresses email : AGOCIE@cie.ci ou filiale.sogebourse@socgen.com

Tout actionnaire désirant participer à l'Assemblée par visioconférence doit se faire recenser au plus tard le

**23 juin 2025** sur le site www.cie.ci ou adresser un email à AGOCIE@cie.ci afin de recevoir le lien et les codes d'accès de la réunion.

Chaque actionnaire doit s'assurer, auprès de sa SGI, qu'il est bien inscrit sur la liste des actionnaires avant de se faire recenser.

Le présent communiqué tient lieu de convocation individuelle.

Ci-dessous le texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire :

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels personnels établis selon le SYSCOHADA, les approuve ainsi que les états financiers annuels personnels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'ensemble consolidé et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels individuels et consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS, approuve lesdits rapports de gestion ainsi que les états financiers annuels individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et le GIE, approuve les mentions y figurant.

## Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 10 100 988 687 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur 6 013 907 540 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 16 114 896 227 FCFA de la manière suivante :

- ✓ à la distribution d'un dividende global pour : 10 080 000 000 FCFA ;
- ✓ au report à nouveau pour : 6 034 896 227 FCFA.

Ainsi, chacune des 56 000 000 actions formant le capital, recevra un dividende brut de 180 FCFA.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2025.

## Sixième résolution

L'Assemblée Générale, décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction de l'exercice clos au 31 décembre 2024, une somme globale annuelle de 40 000 000 FCFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

## Septième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandant d'Administrateur de Monsieur Dominique KAKOU pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

## Huitième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc ALBEROLA pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

## Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

## Dixième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant du Cabinet ABCD Consulting, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

## Onzième résolution

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur YAO Koffi Noël, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

## Douzième résolution

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes les formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

# POUVOIR

Je, soussigné(e), …… ……

**(Nom et Prénom ou Raison Sociale)**

Téléphone : ……

Domicile **(Siège Social)** ……

Actuellement propriétaire de …… actions nominatives de 250 F CFA chacune de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), Société Anonyme, au capital de 14 000 000 000 F CFA, ayant son Siège Social à Abidjan, commune de Treichville, 1 Avenue Christiani, 01 BP 6923 Abidjan 01,

donne par la présente, pouvoir à M. ……..……..…….

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de ladite Société, qui aura lieu le **mercredi 25 juin 2025 à 08h30** par visioconférence**,** aux fins de statuer sur l'ordre du jour porté au verso,

en conséquence, en mon nom et pour mon compte, participer à toute réunion, émarger tous les documents et pièces, signer tous registres et procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations et à tous votes et, généralement, faire tout ce qui pourra être nécessaire ou utile au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.
Le présent pouvoir reste valable pour toute nouvelle Assemblée qui serait subséquemment convoquée avec le même ordre du jour, pour le cas où l'Assemblée prévue pour le **25 juin 2025** ne pourrait valablement se tenir pour quelque motif que ce soit.

Fait et donné à Abidjan, le ……..

Signature

**NB : - Faire précéder la signature des mots manuscrits « BON POUR POUVOIR »**
**- Joindre la photocopie d'une pièce d'identité du mandat si personne physique**

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

## Ordre du jour

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels personnels établis selon le SYSCOHADA ;

2. Approbation des états financiers annuels personnels établis selon le SYSCOHADA de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels individuels et les états financiers annuels consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers annuels individuels et des états financiers annuels consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Approbation du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les Conventions Règlementées visés aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;

6. Quitus de sa gestion au Conseil ;

7. Affectation et répartition du résultat ;

8. Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;

9. Renouvellement de mandat d'Administrateurs ;

10. Renouvellement de mandat de Commissaires Aux Comptes ;

11. Pouvoirs en vue de formalités.

Compagnie Ivoirienne d'Electricité

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION
## PARTICIPATION ASSEMBLEE
## GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

En application de l'Acte Uniforme OHADA relatif au vote par correspondance et à la visioconférence (cf. articles 133-1, 133-2 et 532) et des statuts de la CIE (Cf. article 29 bis alinéa 4 et 5) permettant la tenue de l'Assemblée Générale par visio-conférence et le vote par correspondance,

Je soussigné, Nom et prénom (ou : Dénomination sociale (*)……

Domicile (ou : Siège social) ……

Boite postale…… ; N° téléphone……

Adresse email : (*) ……

Représentant (**) l'actionnaire : ……

Propriétaire de : ……action(s) nominative(s), ……action(s) au porteur,

Numéro actionnaire (si connu) ……

Confirme ma volonté de participer à l'Assemblée Générale de la CIE par visio-conférence :

*J'ai pris bonne note de ce que je dois m'inscrire au plus tard le 20 juin 2025 à l'adresse email : AGOCIE@CIE.CI ou sur le site www.cie.ci faute de quoi je ne pourrai participer à ladite Assemblée Générale.*

Fait le, Signature